



## Licenciement abusif en droit du travail

Par **Lexa**, le **07/05/2019** à **11:19**

Une jeune dame a été recrutée en tant que cuisinière chez ma maman et chaque mois la somme qu'elle gagne est divisée en trois parts départagées entre maman, la gérante et elle. Dans leur rapport, il était prévu que le 5 mars, elle n'allait plus cuisiner au resto de maman.

Le 5 mars, après une dispute entre elle et maman du fait qu'elle n'ait pas suivi l'instruction de maman, maman lui a demandé de s'en aller et elle est partie. Deux jours après elle appelle la gérante et cette dernière lui fait savoir qu'elle n'est plus sur la liste du personnel. Elle a donc saisi l'inspecteur du travail mais maman n'a pas comparu et elle a saisi le tribunal du travail pour qu'il condamne maman à un licenciement abusif et au versement des dommages et intérêts dus à cette rupture.

Existe-t-il un contrat de travail entre elle et maman? Si oui, lequel?

A-t-elle été licenciée? Si oui, son licenciement constitue-t-il un licenciement abusif?

Pour moi, c'est une prestation de service et le tribunal du commerce n'est pas compétent mais je suis un peu dubitative. Aidez-moi svp.